

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-29 du Comité syndical du Vendredi 19 Avril 2013

~~~~~  
MISE EN PLACE DE L'ACTION « 1^{er} ACCUEIL » CONVENTION AVEC AGIRabcd

L'an deux mil treize le dix neuf avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 04 avril 2013.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Jean-Marcel JOVER, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, André GAY, Joëlle GOUDAL, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Frédéric ROIG.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 17	

Vu le protocole d'accord entre AGIRabcd et le Sydel, signé à l'origine avec la Maison des Entreprises, qui a été mis à jour lors du transfert de l'action au SYDEL et présenté au comité syndical du 3 février 2011,

Considérant l'action de l'association AGIRabcd réalise des « 1ers accueils » pour les porteurs de projets de création d'entreprises,

Considérant que l'association AGIR propose de formaliser son partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention qu'elle signe avec l'ensemble de ses partenaires à partir de 2013,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

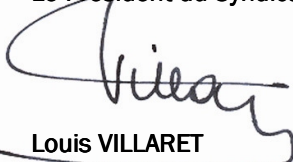
- ✓ **D'approuver** le projet de protocole d'accord 1^{er} accueil en annexe qui prévoit le versement d'une cotisation annuelle de 2500€
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 25 Avril 2013

Publiée le 25 Avril 2013

Transmise le 25 Avril 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE